

Octobre
2025

JUST

NOTE D'ANALYSE

Tout le monde à table ?

Luttes paysannes
et syndicales
pour une
transition juste
des systèmes
alimentaires



RESUME

Le système agro-industriel mondial, moteur de la triple crise climatique, écologique et sociale, provoque la dégradation des écosystèmes, l'accroissement des inégalités et la précarisation des paysan·ne·s et des travailleur·euse·s agricoles.

L'analyse appelle à une transformation profonde vers des systèmes alimentaires durables, ancrés dans les droits humains et la justice sociale, qui renforcent la résilience des communautés et garantissent une alimentation saine, équitable et respectueuse de l'environnement.

La transition juste, concept issu du mouvement syndical et repris par l'OIT, vise à associer tous les acteurs — travailleur·euse·s, paysan·ne·s, communautés — aux décisions, en garantissant des emplois décents, une protection sociale universelle et un dialogue social effectif.

Les exemples de la Bolivie, du Sénégal et de la Colombie illustrent la mise en œuvre concrète de ces transitions à travers l'agroécologie, l'économie sociale et solidaire et les alliances syndicales.

Enfin, le texte plaide pour des politiques publiques cohérentes, la régulation des multinationales, la reconnaissance des droits des paysan·ne·s et la convergence des luttes sociales et écologiques pour des systèmes alimentaires justes, démocratiques et durables.



© SolSoc (Bolivie) 2025

MESSAGES CLES

- Transformer les systèmes alimentaires mondiaux : rompre avec le modèle agro-industriel dominant, à l'origine d'inégalités sociales, de dégradation environnementale et de violations des droits humains.
- Assurer une transition juste de ces systèmes : garantir que la transition écologique soit inclusive, équitable et participative, sans laisser personne de côté.
- Replacer les droits des paysan·ne·s et travailleur·euse·s au centre : assurer des revenus décents, un travail sûr et digne, et la reconnaissance du rôle des femmes et des groupes marginalisés.
- Mettre en œuvre l'Agenda du travail décent de l'OIT pour anticiper et réagir aux risques sociaux : création d'emplois verts et décents ; respect des droits au travail ; protection sociale universelle ; dialogue social effectif et structuré.
- Promouvoir l'agroécologie paysanne et la souveraineté alimentaire : encourager la production locale durable, la diversité des cultures et la gestion collective des ressources naturelles.
- Renforcer l'économie sociale et solidaire (ESS) : développer des coopératives, mutuelles et entreprises collectives ancrées dans la solidarité, la démocratie économique et l'inclusion.
- Exiger des politiques publiques cohérentes : aligner les politiques agricoles, commerciales, climatiques et sociales sur les droits humains et la

durabilité ; conditionner les aides publiques et accords commerciaux au respect de ces principes.

- Encourager la convergence des luttes paysannes et syndicales : unir les forces sociales pour imposer un modèle alimentaire juste, durable et démocratique, au service du bien commun et non du profit.

TABLE DES MATIERES

1.	L'agrobusiness, ça ne peut plus durer !	6
2.	Des vies broyées par le profit	10
3.	Une transition enracinée dans la justice sociale	14
4.	Donner du souffle aux solutions justes, durables, démocratiques, innovantes	22
5.	Rassembler pour renforcer : mettre les mouvements sociaux au centre, faire converger les luttes	25
6.	Revendications politiques	27
ANNEXE 1		28
Références et notes de fin		29
LA CAMPAGNE JUST		33

TOUT LE MONDE A TABLE ?

Luttes paysannes et syndicales pour une transition juste des systèmes alimentaires

Crise alimentaire, triple crise écologique du climat, de la perte de la biodiversité et de la pollution, recrudescence des inégalités : ces dynamiques ne sont ni séparées ni accidentelles. Elles sont en grande partie le fruit d'un système agroalimentaire mondialisé profondément déséquilibré, piloté par une logique mercantile qui privilégie les intérêts privés au détriment du bien commun.

Les grandes entreprises et les gouvernements, loin de remettre en question les causes du problème, proposent des solutions technologiques coûteuses ou superficielles.

Ces réponses détournent l'attention des véritables causes de l'instabilité : l'accaparement des ressources, la déréglementation des marchés, l'effacement progressif des droits fondamentaux des petit·e·s producteur·rice·s et des travailleur·euse·s agricoles — pourtant acteur·rice·s primordiaux de l'alimentation mondiale.

Dans ce contexte, il devient essentiel de réaffirmer un principe simple, mais fondamental : aucune société ne peut perdurer sans un accès garanti à une alimentation saine pour toutes et tous et sans une préservation des écosystèmes. Pourtant, c'est précisément ce à quoi conduit l'actuel modèle agro-industriel. Alors que le climat se réchauffe et que la population mondiale continue de s'accroître, la transition des systèmes alimentaires s'impose comme un enjeu central.

Des solutions prometteuses existent déjà. Elles prennent racine dans les pratiques paysannes, l'agriculture familiale, les réseaux communautaires et les combats des travailleur·euse·s de l'agroalimentaire. Ces modèles portent la promesse d'une transition vers un avenir alimentaire plus résilient, plus équitable, qui replace les droits humains, sociaux et environnementaux au-dessus des logiques de profit.

Un **SYSTÈME ALIMENTAIRE** comprend tous les éléments (ressources naturelles, personnes, intrants, processus, infrastructures, institutions, produits, etc.) et activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des aliments et aux extrants de ces activités, y compris les impacts socio-économiques et environnementaux.^a

Selon la FAO, un **SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE** est un système qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des générations futures.^b

1. L'agrobusiness, ça ne peut plus durer !

Le développement des systèmes alimentaires industriels, largement fondés sur le principe de l'avantage comparatif et du libre-échange, a d'abord été perçu comme une réponse efficace aux grands défis mondiaux — pauvreté, faim, santé. Une gestion simplifiée, le recours aux technologies avancées, la spécialisation du travail ont certes permis d'améliorer la productivité, l'efficacité, de baisser les coûts et d'augmenter les profits, mais avec le temps, leurs effets négatifs se sont amplifiés au point qu'il devient urgent de s'interroger sur leur coût humain, social et écologique.

Difficile cohabitation entre profusion et faim

En matière de quantités produites, ces systèmes sont efficaces. La planète produit largement de quoi nourrir toute sa population¹. Depuis les années 1960, la production agricole mondiale a plus que triplé, bien au-delà de la croissance démographique².

Par exemple, la production céréalière mondiale est passée de 2 034 millions de tonnes en 2005 à 2 848 millions de tonnes en 2024, atteignant un record de 806 millions de tonnes de blé en 2022³⁴. Un record pourtant loin d'être suffisant, quand on sait que seule une partie de cette production est destinée à de l'alimentation humaine.

Malgré les engagements de la communauté internationale d'éradiquer la faim, d'abord en 2015 puis d'ici 2030⁵, il convient de souligner qu'en 2025, entre 638 millions et 720 millions de personnes souffrent encore de la faim, et 2,3 milliards vivent en insécurité alimentaire modérée ou grave.

Cela signifie qu'actuellement, **plus d'un quart de la population mondiale n'a pas un accès régulier à une alimentation adéquate**, en dépit d'une situation marquée par l'abondance alimentaire. Après un pic de la faim suite à la pan-

démie de Covid-19, un recul des chiffres globaux est constaté ces dernières années, mais malheureusement, cela contraste avec l'augmentation constante de la faim et de l'insécurité alimentaire en Afrique et en Asie de l'Ouest. **Près de 60 % des Africain·e·s connaissent une insécurité alimentaire modérée ou grave**, soit plus du double de la moyenne mondiale.

À l'échelle mondiale, et dans la plupart des régions, **les zones rurales concentrent une plus grande part de personnes en insécurité alimentaire modérée ou grave** (32 %) que les zones urbaines (24 %). Ces dernières années, les situations évoluent différemment selon les régions, mais en Afrique, l'insécurité alimentaire augmente dans les campagnes comme dans les villes.

Par ailleurs, des inégalités de genre persistent de manière évidente : **la prévalence de l'insécurité alimentaire est systématiquement plus élevée chez les femmes que chez les hommes, à l'échelle mondiale et dans toutes les régions**⁶. Ainsi, 60 % de la population souffrant chroniquement de la faim sont des femmes⁷.

À l'inverse, 43 % des adultes de la planète étaient en surpoids en 2022 (contre 25 % en 1990), soit près de 2,5 milliards de personnes, entraînant une hausse des cas de diabètes et maladies cardiovasculaires, entre autres⁸. Ces déséquilibres entraînent des coûts économiques et sociaux massifs.

La SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

« existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».⁹



La main très visible du marché mondial

Contrairement aux idées reçues, la faim actuelle n'est pas due à des pénuries ou à des problèmes de production, mais à la pauvreté et aux inégalités systémiques, accrues par le système agroalimentaire mondial. Ce dernier fonctionne selon une structure pyramidale dominée par quelques multinationales, qui contrôlent la quasi-totalité de la chaîne de valeur⁹. Par exemple, les 4 premières entreprises de semences détiennent 56 % du marché mondial, les 4 premières de pesticides 61 %, les 7 premières de céréales 50 %¹⁰. Ce club select a également la mainmise sur des secteurs comme les biocarburants ou l'alimentation animale. Cet oligopole¹¹ leur permet d'orienter les politiques à leur avantage et de dicter les conditions de production et de vente, en négligeant l'environnement, le bien-être animal et souvent au détriment des paysan·ne·s et petit·e·s producteur·rice·s, contraint·e·s de vendre leurs récoltes à bas prix.

Sur les quelque 30 000 plantes comestibles connues, seules 170 sont cultivées à des fins commerciales, et à peine 30 fournissent la majeure partie des apports énergétiques. Le riz, le blé et le maïs, à eux seuls, représentent 90 % de la production céréalière mondiale, concentrée dans un petit nombre de pays.^d

L'essor de l'agro-industrie a transformé non seulement les modes de production, mais aussi **notre alimentation, aujourd'hui largement uniformisée**. Cette standardisation, associée à la suppression des greniers de stockage et combinée à une forte dépendance géographique, fragilise gravement le système et rend l'approvisionnement mondial vulnérable aux chocs¹². La pandémie de Covid-19, puis la guerre en Ukraine, ont révélé l'ampleur de ces failles. Ainsi, alors que les prix alimentaires pour les consommateur·rice·s flambent depuis 2021, plongeant des millions de personnes dans la précarité et

Image p7 Colombie – © Ioanna Gimnopoulou / Solsoc 2025

image p8-9 Colombie – © Ioanna Gimnopoulou / Solsoc 2025



l'insécurité alimentaire, la fortune des géants de l'agroalimentaire et de l'énergie grimpe en flèche¹³.

Des coups durs pour la planète

Le système alimentaire industriel basé sur des monocultures intensives destinées à l'exportation contribue fortement à la triple crise environnementale : crise de la pollution, crise de la biodiversité et crise climatique.

La logique de l'agrobusiness, centrée sur l'exploitation massive des ressources naturelles est claire : depuis 1970, la production agricole a triplé, la récolte de bois brut a augmenté de 45 % et de manière générale, l'extraction mondiale de ressources a presque doublé pour atteindre 60 milliards de tonnes par an¹⁴.

Les experts estiment ainsi que d'une part, **plus d'un tiers de la surface terrestre du monde est aujourd'hui destinée à l'agriculture ou à l'élevage** et d'autre part, que ce type d'agriculture caractérisé par la surexploitation des ressources et l'usage intensif d'intrants chimiques –qui contaminent durablement les sols et les nappes phréatiques– est responsable d'environ **un tiers de la dégradation des sols dans le monde**¹⁵.

Le cas du golfe du Mexique, où une « zone morte » de 20 000 km² (soit environ 2/3 de la superficie de la Belgique) est apparue à la suite du ruissellement de fertilisants et pesticides, en est une illustration pré-occupante¹⁶. S'ajoutent à cela **les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle globale, dont un tiers est imputable au secteur agricole**, contribuant de façon

significative au réchauffement climatique et à la dégradation de la qualité de l'air¹⁷. Cette surexploitation entraîne également dans son sillage **la déforestation et la perte d'écosystèmes**.

Entre 1980 et 2000, environ 100 millions d'hectares de forêts tropicales ont disparu, principalement à cause de l'expansion de l'élevage bovin en Amérique latine (42 millions d'hectares) et du développement des plantations en Asie du Sud-Est (7,5 millions d'hectares, dont 80 % pour l'huile de palme utilisée dans l'alimentation, les cosmétiques, les produits ménagers et les carburants).

De plus, en 2000, 87 % des zones humides existantes au XVIII^e siècle avaient disparu, leur destruction progressant aujourd'hui trois fois plus vite, en proportion,

que celle des forêts¹⁸. Autre conséquence majeure : l'agriculture intensive provoque **« un taux d'extinction des espèces 'sans précédent' et qui s'accélère »**. Depuis 1900, l'abondance moyenne des espèces locales a chuté de 20 %. Plus de 40 % des amphibiens, un tiers des récifs coralliens et des mammifères marins sont en danger, ainsi que près de 10 % des insectes. Environ un million d'espèces sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, un phénomène inédit dans l'histoire de l'humanité¹⁹.

Par ailleurs, ce modèle repose sur **une consommation excessive d'eau douce** : l'agriculture absorbe à elle seule près de 70 % des ressources mondiales disponibles, au détriment d'autres usages vitaux, alors même que la crise hydrique s'aggrave sous l'effet du changement clima-

tique et de la pression démographique²⁰. Les résidus chimiques de la production et de la transformation alimentaire contaminent aussi les sols, l'eau et les denrées alimentaires, exposant les populations vivant à proximité ainsi que les consommateur·rice·s à des risques sanitaires sévères.

À cela s'ajoutent des dérèglements climatiques amplifiés, avec sécheresses, inondations et saisons imprévisibles.

2. Des vies broyées par le profit

Le système agro-industriel repose sur une logique fondamentalement inégalitaire. L'objectif de maximisation des rendements l'emporte sur toute autre considération et alimente une violence systémique. Comme la nature et les animaux, les êtres humains sont relégués au rang de pions sacrificiels. Ironie tragique : **ceux et celles qui produisent 75 % à 80 % de la nourriture mondiale — les paysan·ne·s et travailleur·euse·s agricoles — sont aussi les plus touché·e·s par la pauvreté et la faim²¹.**

Les violations des droits humains sont,

dans ce cadre, non seulement tolérées mais souvent rationalisées au nom des impératifs de croissance et de compétitivité. Expropriations, exploitation de la main-d'œuvre, exclusion des marchés : autant de pratiques qui bafouent les droits fondamentaux à l'alimentation, à la terre, au travail décent et à la santé²². Plus pernicieux, les consommateur·rice·s, surtout des pays riches, deviennent souvent complices involontaires de ces abus.

Les systèmes alimentaires industriels ont aussi un coût sanitaire élevé. Les pesticides, sujets de nombreuses polémiques, sont désormais associés à de nombreuses pathologies : cancer, Parkinson, troubles cognitifs, bronchites chroniques, avortements spontanés, naissances prématurées ou malformations²³.

On estime que 385 millions de personnes sont empoisonné·e·s chaque année par des pesticides, et qu'annuellement, 40.000 travailleur·euse·s agricoles décèdent par suite d'exposition à des pesticides²⁴.

L'agriculture familiale écrasée

Contrairement aux grandes exploitations, **les petit·e·s producteur·rice·s peinent**

à vivre de leur travail. Les communautés paysannes dépendent directement des écosystèmes et subissent en première ligne les changements climatiques, les sécheresses et autres événements météorologiques extrêmes affectant les récoltes et la production, mais aussi les conséquences environnementales des monocultures intensives, de la déforestation, de la perte de biodiversité, de la pollution et surexploitation des sols et de l'eau.

Sur le plan économique, la concurrence est immense et l'accès aux ressources est extrêmement inégal. Fondées sur une production de faible ampleur, peu mécanisées, les petites exploitations familiales, dépourvues d'économies d'échelle et de subventions massives, font face à la concentration et aux accaparements de terres. Aujourd'hui, 70 % des terres agricoles mondiales sont entre les mains du 1 % des plus grandes exploitations industrielles²⁵, et cette concentration ne cesse de s'intensifier.

S'ajoutent à cela la dépendance imposée aux semences, engrais et pesticides industriels, et le manque de soutien financier et juridique, qui inhibe toute capacité d'investissement pour plus de productivité.²⁶ Sur le plan politique enfin, l'agrobusiness est largement favorisé par les politiques publiques, puisque les priorités nationales s'alignent sur les marchés mondiaux plutôt que sur les besoins locaux.

Cette dynamique met en péril les moyens de subsistance de 2,5 milliards de petits exploitant·e·s agricoles, figurant déjà parmi les personnes les plus pauvres de la planète.²⁷

Confronté·e·s à cette marginalisation et à cette pauvreté croissante, nombre d'entre eux et elles sont contraint·e·s d'abandonner l'agriculture, alimentant ainsi l'exode rural et avec lui la perte de savoirs locaux essentiels pour la préservation des écosystèmes. En outre, elles et ils et deviennent, bien souvent, une main-d'œuvre bon marché dans d'autres secteurs.

Témoignage : *Salma Akter Aduri, agricultrice à Rangpur (nord-ouest du Bangladesh), raconte les difficultés que rencontrent les petits exploitants dans une zone souvent touchée par les inondations et les sécheresses : « Nous cultivions une variété spéciale de pommes de terre appelée la 'sunshine potato', qui pousse vite et donne de bons rendements. Mais la quantité que l'on réussissait à vendre était si faible que cela ne couvrait même pas les frais. La situation devenait critique. On craignait de perdre nos terres ou d'avoir à emprunter à des taux d'intérêt élevés. »*⁶⁰

Les conditions de travail indécentes

Le secteur agricole est à la fois celui qui occupe la majorité de la main-d'œuvre mondiale (près de 40 % en 2023)²⁸ et celui qui présente le niveau d'emploi informel le plus élevé (93,6 %)²⁹. La quasi-totalité des personnes travaillant dans le secteur n'a pas de contrat de travail et n'a que très peu de contrôle sur les conditions de travail. Souvent invisibilisé·e·s, les travailleur·euse·s paient le prix fort des logiques de réduction des coûts : **salaires dérisoires, emplois précaires, absence de protection sociale.** Exploité·e·s puis remplacé·e·s quand ils et elles ne sont plus productif·ve·s, ils et elles vivent dans une insécurité constante.

L'agriculture est aussi l'un des secteurs les plus dangereux au monde : conditions extrêmes, fatigue, exposition aux produits chimiques, utilisation d'outils inappropriés. Chaque année, 170.000 travailleur·euse·s y perdent la vie, sans compter les millions d'accidents et les maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques, cancers, maladies neurologiques...) ³⁰³¹.

Alors que le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture a quadruplé entre 1995 et 2023, passant de 295 millions à 1,23 milliard³², **les signalements de travail forcé**, notamment dans les filières du cacao, de la banane ou du sucre, se





image p.10 Colombie – © Ioanna Gimnopoulou / Solsoc 2025

image p.12 Colombie – © Solsoc 2022

image p.13 Colombie – © Solsoc 2022



multiplient sur la même période^{33 34}. Les travailleur·euse·s migrant·e·s sont particulièrement vulnérables : sans recours juridique, ils et elles sont surexploité·e·s et exclu·e·s socialement³⁵. À titre d'exemple, en Asie du Sud, des milliers de migrant·e·s, y compris des enfants, sont victimes de formes modernes d'esclavage dans le secteur de la pêche³⁶.

L'augmentation des températures dues au changement climatique est également un problème majeur de santé et de sécurité au travail dans l'agriculture. Pour ceux et celles qui travaillent à l'extérieur, sans climatisation ou ventilation adéquate, le travail est devenu encore plus dangereux, les exposant aux coups de soleil, au cancer de la peau, à l'épuisement par la chaleur accompagné d'évanouissement, à la déshydratation, et à l'insolation, à des problèmes rénaux et neurologiques avec

des conséquences potentiellement mortelles. Selon un récent rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), « le réchauffement climatique devrait se traduire par **une augmentation du stress thermique au travail**, nuisant à la productivité et causant des pertes économiques et d'emplois ». Pour les travailleur·euse·s, cela signifie des pertes de salaires et des conditions de travail encore plus précaires.³⁷

Pour l'OIT, **un·e TRAVAILLEUR·EUSE AGRICOLE** est une personne dont le principal emploi est l'agriculture, la sylviculture ou la pêche, quel que soit son statut d'emploi : salarié, indépendant, membre de coopératives, aide familiale, saisonnier, migrant, etc.).^e

Témoignage : Les travailleurs [des plantations de banane dans la province colombienne de l'Urabá] interrogés racontent la même histoire ; celle d'allers-retours entre la ferme et le médecin, entre les congés maladie et le travail, d'un service de santé ou de sécurité sociale à un autre (la Colombie a un système de santé décentralisé et fragmenté), sans que jamais leurs souffrances ne soient reconnues, et leurs maladies nommées comme maladies professionnelles — on évoque l'âge, une affection due aux activités quotidiennes, etc. —, ou, alors, de manière minimale, toujours en deçà d'une reconnaissance d'incapacité de travail. Parallèlement, la peur de perdre leur boulot les fait revenir trop vite, reprendre trop tôt le travail.

La douleur est là, s'accroît, l'autre épaule ou l'autre genou compense, et le corps se déginglue un peu plus. « Regarde dans quel état m'a laissé la banane » dit Gabriel Cordoba.

« Les entreprises veulent les travailleurs quand ils produisent, créent du profit, mais quand ils tombent malades, sont accidentés, on les regarde de haut, on n'en veut plus ».

De toute façon, conclut Diomer Durango, « personne ne sort en bonne santé du travail de la banane ⁶¹ ».

Dans **l'industrie de la transformation agroalimentaire** (abattoirs, viande/poisson, produits laitiers, boulangerie, boissons, plats préparés, etc.), les travailleur·euse·s sont aussi mis·e·s sous pression : lignes à cadence élevée, objectifs de rendement serrés, travail posté (nuit/rotation), et forte sous-traitance. Ces facteurs accroissent la fatigue, le stress et les risques d'accident. La rémunération moyenne est faible, le recours aux contrats temporaires/saisonniers est lui généralisé.

Les **risques majeurs pour la santé et la sécurité sont les coupures, amputations, écrasements**, liés aux couteaux, scies et machines mal carénées, les **troubles musculo-squelettiques** découlant des gestes répétitifs et de la manutention, l'exposition aux produits chimiques et agents biologiques. Les risques psychosociaux sont liés à la pression temporelle, la surveillance de la performance, le harcèlement.³⁸

Les grand·e·s invisibilisé·e·s du secteur

L'agriculture demeure un secteur clé de l'emploi féminin. **Les femmes y représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre**³⁹, mais elles occupent principalement des emplois précaires : informels, peu qualifiés, à temps partiel ou saisonniers, caractérisés par une forte intensité de main-d'œuvre et peu de possibilités de renforcement des compétences. Les femmes sont fréquemment employées dans des conditions parmi les plus précaires, et le stress thermique les expose à des risques de santé propres à leur genre, ce qui accentue encore les inégalités⁴⁰.

À cette vulnérabilité professionnelle s'ajoute la charge disproportionnée de travail non rémunéré (charge domestique et familiale) qui limite considérablement leur accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'autonomie économique.

Le travail des enfants dans le secteur agricole reste également extrêmement préoc-

cupant. Selon les Nations Unies, **75 % des enfants travailleur·euse·s âgés de 5 à 14 ans sont employé·e·s dans l'agriculture**⁴¹. En Afrique subsaharienne, cette proportion dépasse les 80 %⁴². Ces enfants voient leur santé, leur scolarisation et leurs perspectives d'avenir compromises. En outre, en période de crise, de conflit ou de catastrophe naturelle, la vulnérabilité des enfants ainsi que des femmes s'accroît davantage, du fait de la précarité structurelle de leur situation.

Le secteur de l'agriculture est par ailleurs souvent caractérisé par l'isolement, l'absence de contrôle étatique et des conditions de travail informelles, qui alimentent l'exploitation et rendent difficile la détection des abus, la déclaration d'accidents et la syndicalisation. Ces facteurs augmentent la vulnérabilité des femmes, des enfants, ainsi que d'autres groupes en situation de fragilité comme les migrant·e·s et les déplacé·e·s face à la traite, au travail forcé et aux violences, y compris sexuelles^{43 44}.

Dans un contexte de tensions géopolitiques et de crise climatique et sociale, maintenir un tel modèle revient à prendre de sérieux risques pour la sécurité alimentaire mondiale. Face à l'épuisement des ressources, à la dégradation de l'environnement, aux atteintes aux droits humains et aux inégalités croissantes, il devient impératif d'engager une transition vers des systèmes alimentaires plus justes et plus durables.

3. Une transition enracinée dans la justice sociale

Une transition au carrefour de plusieurs visions

Historiquement, la notion de transition juste apparaît dans les années 1980 au sein des syndicats américains pour protéger les travailleurs et les travailleuses mis·e·s au chômage lors de la fermeture d'usines chimiques liées à de nouvelles



lois sur la protection de l'environnement. La revendication principale était que les travailleur·euse·s aient voix au chapitre et ne soient pas laissés pour compte lors de la transition. Ces dernières années, cette notion connaît un renouveau de par une volonté marquée d'embarquer l'ensemble de la société dans une transformation qui réponde aux enjeux climatiques et qui soit inclusive et équitable. Le concept a été adopté par certaines agences de l'ONU, comme l'OIT, qui a défini en 2015 des « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous » (voir section 4.1), et il est également mentionné dans le préambule de l'Accord de Paris adopté la même année⁴⁵.

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) définit la transition juste comme suit « Une transition juste assure l'avenir et la subsistance des travailleurs et travailleuses et de leurs communautés lors de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Elle repose sur le dialogue social entre les travailleurs et travailleuses et leurs syndicats, les employeurs et le gouvernement et sur la consultation des communautés et de la société civile.

Un plan pour une transition juste prévoit et garantit des emplois meilleurs et décents, davantage de possibilités de formation et une plus grande sécurité d'emploi pour tous les travailleurs et travailleuses affectés par les politiques en matière de réchauffement global et de changement climatique »⁴⁶.

Selon FIAN International, ces dernières années, « le concept a servi de point de ralliement aux mouvements syndicaux et à d'autres mouvements de justice sociale et environnementale et à leurs alliances, y compris dans le contexte de l'alimentation et de la nutrition.

Il en a découlé une vision plus globale et plus profonde de la transition juste, qui considère la dégradation de l'environnement comme l'une des nombreuses mani-



image p.15 Bolivie – © Sol soc 2025
images p.16 Bolivie – © Sol soc 2025



image p.17 Bolivie – © Sol soc 2025



festations d'une crise plus large. [...] Dans le contexte de l'alimentation et de la nutrition, le terme « transition juste » peut donner un contenu et une orientation à l'appel massif à la transformation du système alimentaire »⁴⁷.

Quand on parle de **transition juste des systèmes alimentaires**, on se réfère ainsi à l'idée de **transformer en profondeur la façon dont nous produisons, transformons, distribuons et consommons la nourriture**, tout en veillant à ce que ce changement soit **équitable, inclusif et durable**.

Plusieurs visions, ainsi que des options concrètes et éprouvées s'offrent à cette transition. Il ne s'agit pas de ruptures radicales, mais de modèles et de pratiques qui placent la dignité, l'équité et l'environnement au cœur de leur fonctionnement. Nous présentons ci-dessous celles qui nous semblent essentielles, en particulier en ce qui concerne les étapes de la production et de la transformation alimentaire.

À la base : une transformation systémique, participative, pour des droits garantis

Non seulement l'agriculture et la production alimentaire recouvrent beaucoup d'étapes et d'acteurs, mais elles sont aussi inévitablement reliées à d'autres secteurs et à d'autres acteurs. Prenons le secteur de l'énergie : se focaliser uniquement sur la transition énergétique—par exemple en promouvant le solaire—sans évaluer ses effets sur les conflits, le droit à l'alimentation, la terre, l'eau, la santé, de communautés vivant autour de sites miniers, les conditions de travail, l'environnement, etc. ne f(er)ait que déplacer les dégâts et reproduire les inégalités. Toute transformation, pour être cohérente, doit donc **se faire de manière systémique et non « en silos »**.

On l'a dit, cette transition ne peut « laisser personne de côté », elle ne peut se faire au détriment de nouvelles catégories sociales ni engendrer de nouvelles formes d'injustice. Elle doit au contraire

s'attaquer aux inégalités socio-économiques (dont celles de genre) et transformer les mécanismes de marginalisation. Or, l'agro-industrie, malgré ses lourds impacts écologiques et sociaux, continue de dominer les marchés mondiaux et reste un pourvoyeur d'emplois pour plus d'un tiers de la population mondiale. Toute initiative se voulant « juste » doit dès lors **impliquer des mécanismes effectifs de dialogue social et de participation**, donnant une place et une voix significative aux travailleur·euse·s et aux personnes directement concernées et accordant une attention particulière aux groupes marginalisés (femmes, migrant·e·s, peuples autochtones, etc.).⁴⁸

Il est indispensable de manière générale de **renforcer l'adoption et le respect des cadres légaux** à différents niveaux afin de préserver l'environnement, le climat et la biodiversité, de réduire les inégalités mondiales et les inégalités de genre ainsi que de promouvoir, protéger et réaliser les droits humains depuis la production des aliments jusqu'à leur consommation.

Le champ est vaste et les instruments nombreux en matière de droit des travailleur·euse·s et des paysan·ne·s, à commencer par les Déclarations des Nations Unies comme la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) et les Conventions de l'OIT (voir liste non exhaustive en annexe 1). En outre, ces droits sont indivisibles et interdépendants.

Afin que ces cadres formels s'appliquent dans la réalité, il est indispensable de **formuler des politiques nationales ou supranationales cohérentes** entre elles qui permettent d'éradiquer la faim et d'opérer une transition juste des systèmes alimentaires :

- Des politiques commerciales qui respectent la souveraineté alimentaire (comme le respect des droits humains et de l'environnement dans les accords de commerce, les mesures miroirs, la réforme des règles de l'Organisation mondiale du Commerce) ;

- Des politiques climatiques qui impliquent et soutiennent les agriculteur·trices dans la transition agroécologique (notamment la finance climatique juste et la prise en charge des pertes et préjudices) ;
- Des politiques économiques et d'emploi qui mettent en œuvre l'Agenda de l'OIT pour le Travail décent et ses 4 piliers : création d'emploi, droits au travail, protection sociale et dialogue social ;
- Une Politique Agricole commune (UE) réformée et des politiques agricoles UE justes et durables (Farm to Fork) qui permettent des revenus décents et une transition agroécologique en Europe et dans le Sud ;
- Des politiques de coopération internationale cohérentes qui priorisent l'action climatique, le travail décent, la souveraineté alimentaire, l'agroécologie et l'économie sociale et solidaire.

Dans ce contexte, les mobilisations citoyennes et politiques sont essentielles pour inciter les autorités publiques à transposer ces instruments internationaux en lois nationales et/ou régionales, et ensuite de les appliquer ou de les faire appliquer afin d'imposer des normes sociales et environnementales aux acteurs économiques. Des initiatives comme la directive sur le devoir de vigilance adoptée par le Parlement européen en avril 2024, bien que malmenée depuis sous la pression des lobbies, montrent qu'il est possible d'encadrer juridiquement les pratiques destructrices de l'agro-industrie.

La vision syndicale : les travailleur·euse·s au cœur de la transition

Selon l'Union Internationale des Travailleur·euse·s de l'Alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA), « Un changement radical d'orientation est nécessaire [afin de passer] du système actuel de production

et de consommation sans fin, inégalitaire et axé sur le profit, à un monde plus durable centré sur les préoccupations et les revendications des travailleur·euse·s. [...] La transformation du système alimentaire mondial incombe à ceux qui exercent le plus grand contrôle sur ce système — les grandes entreprises mondiales et les gouvernements. Toutefois, les syndicats peuvent contribuer à cette transformation en avançant des revendications et en agissant concrètement au niveau local. [...] La lutte pour une transformation économique et sociale équitable implique également de construire un pouvoir syndical capable de faire face au pouvoir du capitalisme mondial. ⁴⁹»

La transformation des systèmes alimentaires vers des pratiques durables offre des perspectives d'emplois grâce à l'investissement dans des productions et consommations plus vertes et une meilleure gestion des ressources ; augure une amélioration de santé et de la qualité de vie par des procédés plus efficaces et respectueux de l'environnement. Mais elle pose aussi de grands défis : restructurations et licenciements liés à l'abandon de pratiques nocives, adaptation des entreprises et des communautés aux impacts climatiques pour éviter les pertes de moyens de subsistance, migrations économiques, pression des hausses de prix de l'énergie et des matières premières sur les ménages pauvres.

Les risques économiques et sociaux de la transition doivent être anticipés et traités sur base de mesures et de réformes qui reposent sur **les 4 piliers de l'Agenda du Travail Décent de l'OIT** — création d'emploi, droits au travail, protection sociale et dialogue social. Le considérant comme « composante essentielle de systèmes alimentaires durables », l'OIT a d'ailleurs défini en 2023 des Principes directeurs pour la promotion du travail décent dans l'industrie agroalimentaire. ⁵⁰

Une transition juste vers des systèmes alimentaires durable doit prendre en compte ces différents aspects :

- **Création d'emploi** : la transition doit mener à la création de nouveaux emplois verts, sûrs, décents et bien rémunérés dans des industries ou professions respectueuses du climat. Des politiques actives du marché du travail doivent être mises en place et des investissements réalisés pour compenser les fermetures de sites et adapter le travail aux politiques environnementales, y compris par **l'éducation et la formation** pour renforcer les compétences environnementales et climatiques et accompagner les reconversions. L'« écologisation » des emplois doit être couplée à **des investissements** dans la productivité durable, l'accès équitable aux marchés, aux infrastructures et aux technologies. Par ailleurs, le travail dans l'économie informelle, dont le taux dépasse les 90 % dans le secteur agroalimentaire, est souvent caractérisé par des déficits de travail décent importants et est donc associé à la pauvreté. **La formalisation du secteur** est donc d'une importance primordiale pour améliorer les conditions de vie et de travail et la réalisation des droits sociaux.
- **Droits au travail** : toute réforme doit être arrimée aux principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT depuis 1998 : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession; et un environnement de travail sûr et salubre. Ces droits constituent l'ossature d'un modèle de développement durable du secteur. Parmi ceux-ci, la santé et la sécurité au travail (SST) doit être également une priorité opérationnelle de la transition. Dans l'un des secteurs les plus accidentogènes, il faut des politiques et systèmes

SST robustes, des comités en entreprise, des évaluations régulières des risques, des équipements de protection et des informations accessibles à tou·te·s les travailleur·euse·s, y compris saisonnier·ère·s et migrant·e·s. La prévention doit aussi intégrer les nouveaux risques, du stress thermique lié au climat aux effets des technologies et des produits chimiques.

- **Protection sociale** : l'accès universel, adéquat et durable aux soins, aux prestations de chômage, de maternité, de vieillesse et d'accidents du travail est à la fois un droit, un instrument de résilience aux changements climatiques et un amortisseur indispensable des chocs de reconversion. Il est crucial de combler les lacunes qui touchent de façon disproportionnée les travailleur·euse·s de l'informel et les zones rurales, en garantissant la portabilité des droits tout au long des trajectoires professionnelles et en associant systématiquement les organisations de travailleurs et la société civile à la conception et au suivi des régimes. Lire à ce sujet l'analyse JUST « Pas de transition juste sans protection sociale »
- **Dialogue social et autres formes de dialogue structuré** : la transition juste suppose un État effectif qui organise l'inspection du travail, un système de protection sociale, lutte contre l'informalisation, et fournit un cadre propice aux entreprises durables. Le tripartisme et le dialogue social—entre gouvernements, employeurs et syndicats—sont le mécanisme qui permet d'articuler ces exigences dans des politiques concrètes, adaptées aux réalités territoriales et aux chaînes de valeur agroalimentaires. Comme mentionné plus haut, l'ensemble des personnes et communautés concernées par des changements ou des mesures doit également pouvoir participer de manière effec-

tive aux prises de décisions qui les concernent via des mécanismes de dialogue appropriés.

En plus de promouvoir la transition en elle-même, les syndicats ont ainsi un rôle clé à jouer afin que ces changements ne portent pas démesurément préjudice aux travailleur·euse·s. Ils défendent la liberté syndicale et la négociation collective, veillent au respect de la loi, obtiennent l'accès aux lieux de travail et combattent la discrimination antisyndicale.

Au quotidien, ils participent aux comités SST, négocient des garanties d'emploi et de reconversion, portent l'égalité de genre et l'inclusion, et s'engagent dans le dialogue social pour inscrire des priorités liées au travail décent dans les politiques climatiques du secteur. Ils bâtissent aussi des alliances avec les organisations paysannes et s'organisent pour représenter les travailleurs temporaires, saisonniers et migrants, souvent en première ligne des risques de la transition.

La vision des mouvements paysans : souveraineté alimentaire, droit à l'alimentation et agroécologie

Pour les mouvements paysans, une transition juste implique la reconnaissance du travail des paysan·ne·s, la garantie d'un revenu décent, la lutte contre la dépossession des terres et la promotion de l'égalité des genres.

Une telle transition doit également prendre en compte les droits des peuples autochtones et des communautés marginalisées.

Il est essentiel de **renforcer la gouvernance du système alimentaire** en limitant le contrôle des multinationales et en les rendant responsables de leurs impacts sociaux et environnementaux. Parallèlement, il faut soutenir les entre-



prises qui agissent de manière écologique et sociale, tout en protégeant et en valorisant les systèmes alimentaires locaux et traditionnels.

L'agroécologie paysanne est au cœur de cette vision. Elle s'oppose aux modèles industriels qui appauvrissent les écosystèmes et les communautés rurales et s'inscrit dans une dynamique de transition sociale, devant garantir la souveraineté alimentaire de chaque peuple (voir infra).⁵¹

La souveraineté alimentaire, définie en 1996 par La Via Campesina, est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires.

Ce concept a été reconnu en 2018 par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales (UNDROP).

Il s'agit de garantir aux communautés le contrôle sur leur production alimentaire, en opposition à un système agroalimentaire mondialisé dominé par les grandes entreprises.

L'agroécologie contribue également à la réalisation du droit à l'alimentation dans ses 5 dimensions : la **disponibilité** (hausse de rendements à intrants réduits, biodiversité utile au contrôle des maladies) ; l'**accessibilité** (moindre dépendance aux intrants achetés, revenus ruraux accrus, emplois locaux, bénéfices particuliers pour les femmes et les jeunes) ; l'**adéquation** nutritionnelle (diversité des cultures = diversité dans l'assiette ; sols plus sains) ; la **durabilité** (résilience aux aléas climatiques, moindre dépendance aux énergies fossiles, séquestration de carbone) ; la **participation** aux décisions et aux politiques publiques.⁵²

image p.20 -21 Bolivie© Solsoc 2025

4. Donner du souffle aux solutions justes, durables, démocratiques, innovantes

L'agroécologie

Issue de la complémentarité entre savoirs scientifiques et pratiques paysannes, l'agroécologie s'adapte aux contextes locaux en valorisant les écosystèmes, les cultures alimentaires et les dynamiques sociales. Elle promeut au départ une transition vers une **agriculture respectueuse de l'environnement**, sobre en énergie, réduisant les émissions et l'usage de pesticides et d'intrants chimiques. A l'opposé des monocultures, elle repose sur la biodiversité, la restauration des sols, la gestion durable des ressources, favorisant la résilience des écosystèmes.

D'abord limitée au champ agricole, l'agroécologie représente **un domaine transdisciplinaire qui s'étend désormais à l'ensemble des systèmes alimentaires** pour en proposer une refonte globale. Celle-ci prend en compte les dimensions écologiques, culturelles, économiques, technologiques et politiques liées à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production jusqu'à la consommation : relocalisation de la production, circuits courts, équité dans les échanges et autonomie des communautés, autant de facteurs permettant de réduire la dépendance aux marchés mondiaux et aux multinationales⁵³.

Les mouvements sociaux autour de l'agroécologie sont apparus en réaction aux crises agraires. Aujourd'hui, l'agroécologie sert de cadre politique commun à de nombreuses organisations paysannes qui défendent les droits collectifs et valorisent la diversité des pratiques locales. Ces mouvements considèrent l'agroécologie comme une lutte politique visant à transformer les rapports de pouvoir au sein de la société.

Reconnue par les experts scientifiques, par les Rapporteurs spéciaux de l'ONU

sur le droit à l'alimentation, ainsi que par la FAO à travers un cadre composé de dix principes adaptables, l'agroécologie gagne aujourd'hui en légitimité politique, comme en témoigne la formation d'une coalition internationale en 2021 lors du Sommet sur les systèmes alimentaires⁵⁴ ; un élan prometteur pour l'avenir.

Bolivie

La Bolivie, pays enclavé d'Amérique du Sud, se distingue par sa diversité climatique et écologique, mais subit fortement les effets du changement climatique : sécheresses, inondations, fonte des glaciers et déforestation accélérée. Bien que responsable de seulement 0,28 % des émissions mondiales de CO₂, elle figure parmi les pays les plus vulnérables selon l'Indice mondial de risque climatique⁵⁵.

La déforestation et la pollution des eaux, notamment dues aux activités minières et agro-industrielles, menacent également la sécurité alimentaire et hydrique.

Il s'agit de l'un des pays les plus pauvres du continent, qui souffre de l'un des pires schémas d'inégalité et qui compte le plus grand pourcentage de populations autochtones, où se concentre une grande partie de la pauvreté et des inégalités⁵⁶.

L'économie reste dépendante des ressources naturelles et de l'agriculture, qui emploie près de la moitié de la population active, majoritairement autochtone. Cette dépendance, combinée à la pauvreté et aux inégalités, accentue la vulnérabilité des petits producteurs à la variabilité climatique.

Face à ces défis, les communautés paysannes accompagnées par des ONG comme AYNÍ, PASOS et FUNDAA.SUR s'engagent à renforcer la résilience et la diversification des systèmes agricoles, à travers des initiatives d'agroécologie, de gestion durable de l'eau et de formation des producteurs, malgré un contexte économique difficile et la pression persistante des grands intérêts agro-industriels et extractifs.



Le projet de FUNDAA.SUR, partenaire de Solsoc, accompagne la transition agroécologique des producteur·rice·s familiaux·ales de la commune de Yotala (Chuquisaca), dont les cultures maraîchères étaient affectées par la pollution de la rivière Quirpinchaca et l'usage d'agrochimiques.

Face à la perte de marchés à Sucre, le programme a soutenu la production biologique sous serres avec irrigation technicisée, la certification agroécologique et la création d'un Système de Garantie Participatif (SPG Yotala).

Trois associations de producteur·rice·s – maraîchers, laitiers et floricoles – ont été fondées, ainsi qu'une loi municipale déclarant Yotala « Municipalité écologique ».

Grâce à la diversification et à l'innovation agricole, la production biologique s'étend sur 30 000 m², augmentant de 12 % les revenus de 208 producteurs et bénéficiant à près de 250 familles et 300 000 consommateurs de Yotala et Sucre.

L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) constitue également une réponse concrète aux défis sociaux et environnementaux. En plaçant **la solidarité, la coopération, la gouvernance démocratique et l'intérêt collectif et social au cœur des dynamiques économiques**, elle incarne une manière de produire et de consommer compatible avec une transition juste.

Souvent en lien avec des démarches agroécologiques⁵⁷, l'ESS soutient l'organisation en réseaux de petit·e·s producteur·rice·s, la mutualisation des ressources, et la valorisation des savoir-faire locaux. Elle encourage la gestion collective des ressources et des biens communs, le développement de circuits courts, ainsi que des formes de commerce équitables et participatives. En favorisant des partenariats entre acteurs locaux, structures régionales et initiatives nationales, l'ESS contribue à renforcer la résilience des territoires face aux enjeux environnementaux, à garantir une alimentation saine et accessible, et



image p.23 Bolivie© Solsoc 2025

image p.24 Sénégal © Solsoc 2023

à assurer une rémunération juste aux producteurs, tout en limitant la dépendance aux grandes structures agroalimentaires.

L'ESS met en pratique la participation des travailleur·euse·s et des citoyen·ne·s aux décisions économiques, ce qui est un facteur clé de justice sociale et climatique. Enfin, l'ESS peut jouer un rôle émancipateur en favorisant l'inclusion des femmes dans le monde du travail, en renforçant leurs capacités à s'exprimer, à s'organiser collectivement et à occuper des positions de décision.

Elle bénéficie d'une reconnaissance croissante à l'échelle internationale, modèle

économique durable et inclusif, essentiel pour répondre aux défis sociaux et environnementaux contemporains. Celle-ci s'est traduite notamment par l'adoption en 2024 par l'ONU d'une résolution réaffirmant son rôle dans le développement durable⁵⁸. L'OIT, l'OCDE, l'UE et l'UA ont également adopté des textes en faveur de l'ESS, perçue comme une alternative au modèle économique capitaliste⁵⁹.

Sénégal

Le Sénégal, situé à l'extrême ouest de l'Afrique et bordé par l'océan Atlantique, présente une grande diversité climatique : désertique au nord, dans la zone sahélienne, et tropical au sud. Cependant, les changements climatiques récents bouleversent ces équilibres. La pluviométrie a chuté de 30 %, les températures augmentent, et la sécheresse progresse vers le sud. Ces transformations provoquent des sécheresses récurrentes, des inondations, la dégradation des terres agricoles et la baisse des rendements, accentuant l'insé-

curité alimentaire. Les ressources en eau se raréfient, les zones côtières subissent l'érosion et la salinisation, et les groupes les plus vulnérables — femmes, enfants, personnes âgées — voient leur sécurité alimentaire et sanitaire menacée.

Face à ces défis, **GREEN SÉNÉGAL**, partenaire de Solsoc, agit pour renforcer la résilience des communautés rurales en misant sur la durabilité économique, sociale et environnementale. Son approche combine la promotion d'une agriculture respectueuse de la nature avec le développement d'une **économie sociale et solidaire (ESS)** ancrée dans les territoires. **L'organisation soutient la création et la structuration d'entreprises collectives, principalement dirigées par des femmes, dans la transformation agroalimentaire des produits locaux** — céréales, fruits, légumes ou noix de cajou. Ces initiatives permettent d'augmenter la valeur ajoutée des productions, de diversifier les revenus et de consolider l'autonomie financière des familles rurales.

GREEN SÉNÉGAL favorise également la mise en place de plateformes de services et d'espaces de coopération entre productrices, contribuant à la création d'emplois décents et à la réduction de l'exode rural. Ces entreprises collectives reposent sur des principes de solidarité, de partage des bénéfices et de gestion démocratique. Elles deviennent de véritables leviers de changement social, en renforçant le pouvoir économique des femmes et leur rôle décisionnel au sein des communautés. Parallèlement, l'ONG promeut des pratiques agroécologiques — revalorisation des terres, irrigation économe, reboisement, valorisation des semences locales — et mène aussi un important travail de sensibilisation dans les écoles et les villages sur la gestion durable de l'eau, des sols et des déchets.

Les actions de GREEN SÉNÉGAL sont menées de manière participative, en étroite collaboration avec les femmes, les jeunes et les collectivités locales. Elles contribuent à construire un modèle de développement

rural inclusif, durable et résilient, qui allie justice sociale, protection de l'environnement et souveraineté économique des communautés sénégalaises. Aujourd'hui, l'enjeu est de renforcer et d'intégrer le Cadre de Concertation des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (CCESS) mis en place par les pouvoirs publics pour mieux prendre en charge les préoccupations des acteurs et servir d'interface aux pouvoirs publics.

5. Rassembler pour renforcer : mettre les mouvements sociaux au centre, faire converger les luttes

Les mouvements paysans jouent un rôle central dans la transition des systèmes alimentaires. Depuis des décennies, ils portent les combats pour la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation. Face à la domination de l'agrobusiness et aux logiques de commerce mondialisé, ils défendent l'accès à la terre, à l'eau et aux semences comme des biens communs inaliénables.

Ces mouvements, à l'image de La Via Campesina au niveau international ou du MST au Brésil, promeuvent l'agroécologie paysanne comme alternative concrète aux modèles industriels destructeurs du climat, de la biodiversité et des communautés rurales. Ils ont également joué un rôle décisif dans l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans (UNDROP) en 2018, qui reconnaît le droit à l'alimentation, à des conditions de vie et de travail dignes, et à la préservation des ressources naturelles.

Les syndicats de travailleur·euse·s de l'agroalimentaire, quant à eux, interviennent sur un autre maillon essentiel des systèmes alimentaires : celui du travail salarié dans l'agriculture, l'agroalimentaire et la distribution. Leur action vise à garantir le droit à un travail décent, à des salaires justes et à des conditions de travail sûres, dans des secteurs

où dominant encore le travail précaire et informel, l'exploitation des personnes migrantes, le travail des enfants et l'absence de droits syndicaux. À travers leurs luttes, les syndicats revendiquent la reconnaissance des travailleur·euse·s agricoles comme des travailleur·euse·s à part entière, conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail, et exigent que la transition des systèmes alimentaires intègre des mesures de protection sociale, de formation et de reconversion pour celles et ceux qui seront affectés par les transformations en cours.

Si leurs points de départ diffèrent, les mouvements paysans et les syndicats partagent un diagnostic commun : les systèmes alimentaires industriels exploitent à la fois les producteur·rice·s ruraux·ales et les travailleur·euse·s salarié·e·s, tout en aggravant la crise écologique. Les un·e·s comme les autres se trouvent confrontés à la concentration des terres, à la financiarisation de l'agriculture, à l'accroissement des inégalités sociales et à la destruction des écosystèmes. La convergence de leurs luttes apparaît donc non seulement souhaitable, mais nécessaire. Elle permet de construire un front commun contre l'agro-business, d'articuler le droit à produire et le droit à un emploi digne, et de relier les luttes rurales et urbaines autour d'un objectif partagé : des systèmes alimentaires qui soient à la fois durables, socialement justes et démocratiquement contrôlés.

Des expériences concrètes montrent que cette convergence est possible. En Amérique latine, des alliances entre syndicats et mouvements paysans, comme au Brésil entre le MST et la centrale syndicale CUT, ont permis de promouvoir des programmes publics d'achats alimentaires locaux, créant un lien direct entre les petits producteurs et les cantines scolaires. Sur les chaînes de valeur mondiales, des campagnes conjointes de La Via Campesina et de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (IUF) ont défendu à la fois les droits des producteurs et ceux des ouvriers agricoles, notamment dans les filières du café ou de la banane.

Au Burundi, la Fédération syndicale de l'agroalimentaire collabore étroitement avec des coopératives agricoles. En Europe aussi, des syndicats comme la FGTB collaborent avec des réseaux paysans et des ONG pour plaider en faveur d'une Politique agricole commune plus sociale et plus écologique.

Ces exemples démontrent que l'union des luttes paysannes et syndicales constitue un levier essentiel pour transformer en profondeur les systèmes alimentaires. La transition ne peut être écologique si elle n'est pas sociale, et elle ne sera pas sociale si elle ignore les impératifs écologiques. C'est en articulant souveraineté alimentaire et travail décent, droits des paysan·ne·s et droits des travailleur·euse·s, que l'on pourra avancer vers un modèle alimentaire qui respecte à la fois les personnes, la planète et les générations futures.

Colombie

Dans la région de Palmira, au sud-ouest de la Colombie, la monoculture de la canne à sucre domine le paysage et la vie économique. Les conditions de travail y sont extrêmement dures : journées épuisantes, salaires dépendants du rendement, quasi-absence de protection sociale et risques constants d'accidents. La plupart des ouvriers travaillent pour des sous-traitants, ce qui exonère les grandes entreprises de leurs responsabilités. Beaucoup souffrent de blessures ou de maladies chroniques, aggravées par l'exposition aux produits chimiques utilisés dans les champs. La pollution issue de l'industrie sucrière contamine l'air, les sols et les nappes phréatiques, contribuant au dérèglement climatique et fragilisant encore les communautés locales.

Face à cette réalité, les travailleur·euse·s se mobilisent. Les syndicats, notamment **Sintracatorce** et **Sinaltrainal**, soutenus par ATI, Solsoc et la FGTB HORVAL, luttent pour de meilleures conditions de travail, malgré les menaces, la répression et l'influence écrasante des multinationales. Grâce à leur détermination, ils ont

obtenu plusieurs avancées : réduction du temps de travail, salaires améliorés et reconnaissance de la sécurité sociale. Ces victoires, bien que fragiles, montrent que la résistance collective porte ses fruits.

Pour aller plus loin, les syndicats ont initié des **projets porteurs d'espoir**, associant ouvrier·e·s et paysan·ne·s dans une démarche de transition juste et solidaire. La **Casa Cactus**, maison culturelle syndicale inaugurée en 2023, est devenue un lieu de formation, de dialogue et d'émancipation. Elle abrite des ateliers sur les droits sociaux, la justice alimentaire et la protection de l'environnement, ainsi qu'un centre médical et un marché hebdomadaire où les agriculteur·rice·s locaux vendent directement leurs produits biologiques à des prix équitables.

Un autre projet phare est l'**École syndicale agroécologique (ECAS)**, un espace collectif où travailleur·euse·s et leurs familles apprennent à cultiver autrement, à reboiser et à partager des savoirs autour de pratiques respectueuses de la terre. Ces initiatives incarnent une alternative concrète au modèle agro-industriel destructeur, en rapprochant celles·ceux qui produisent la nourriture et celles·ceux qui la transforment.

Dans un pays où 0,8 % des propriétaires détiennent 44 % des terres cultivables, ce mouvement ouvrier-paysan défend une autre voie : celle d'une transition des systèmes alimentaires, fondée sur la justice, la durabilité et la dignité du travail. Ensemble, ces acteurs prouvent qu'il est possible de résister à l'exploitation et de bâtir un système alimentaire plus humain, de la terre à la table.

6. Revendications politiques

- **BE / UE / Institutions Internationales** — Garantir un accès universel à une alimentation saine, suffisante et culturellement appropriée.
- **BE / UE / Institutions Internationales** — En finir avec la logique spéculative :

interdire la spéculation sur les denrées alimentaires de base.

- **BE / UE** — Révoquer les fausses solutions pilotées par les grandes entreprises.
- **BE / UE** — Conditionner toute aide publique, tout accord commercial au respect des droits humains, sociaux et environnementaux.
- **BE / UE / Institutions Internationales** — Imposer un devoir de vigilance contraignant aux multinationales de l'agro-industrie, du commerce, et de la distribution.
- **BE / UE / Institutions Internationales** — Assurer des rémunérations justes, une protection sociale, et des conditions de travail sûres et dignes pour toutes les personnes impliquées dans la chaîne alimentaire.
- **BE/UE/WB** — Prioriser les marchés locaux et les circuits courts face aux exportations et aux chaînes internationales.
- **BE/UE/WB** — Développer des politiques publiques locales favorables à l'agriculture paysanne et à l'économie sociale et solidaire (cantines, coopératives, , marchés locaux).
- **BE/UE/WB** — Promouvoir et favoriser la création d'emplois dans l'économie sociale et solidaire.
- **BE / UE / Institutions Internationales** — Assurer une meilleure participation des paysan·ne·s, travailleur·euse·s agricoles et communautés locales dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles et climatiques.
- **Institutions Internationales** — Assurer que la finance climatique (notamment via les fonds climat internationaux) parvienne directement aux petites exploitations, aux coopératives agricoles, et aux organisations paysannes.

ANNEXE 1

TABLEAU DES NORMES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES PERTINENTES

INSTRUMENT	ANNEE	ORGANISME	CONTENU-CLE
Droit des paysan·ne·s			
Directives volontaires sur le droit à l'alimentation (FAO)	2004	FAO	Orientations pour la mise en œuvre progressive du droit à l'alimentation.
Directives volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers (VGGT)	2012	FAO	Sécurisation de l'accès aux terres, pêches et forêts.
Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans (UNDROP)	2018	ONU	Droit à la terre, aux semences, à l'alimentation, conditions de travail dignes.
Climat - environnement - biodiversité			
Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC)	1992	ONU	Base des négociations climatiques mondiales.
Convention sur la diversité biologique (CDB)	1992	ONU	Protection de la biodiversité, utilisation durable des ressources.
Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	1992	ONU	Principes de durabilité et de précaution environnementale.
Protocole de Nagoya	2010	ONU	Partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques.
Accord de Paris	2015	ONU	Limiter le réchauffement à 1,5°C, inclut la notion de transition juste.
Agenda 2030 – ODD	2015	ONU	Travail décent (ODD 8), réduction des inégalités (ODD 10), climat (ODD 13), biodiversité (ODD 15).
Droits au travail - entreprises et droits humains			
Conventions fondamentales du travail (n°87, 98, 29, 105, 138, 182, 100, 111)	1930–1999	OIT	Liberté syndicale, négociation collective, abolition du travail forcé et du travail des enfants, égalité et non-discrimination.
Convention n°184 (sécurité en agriculture)	2001	OIT	Santé et sécurité des travailleurs agricoles.
Convention n°141 (travailleurs ruraux)	1975	OIT	Droit d'organisation des travailleurs ruraux.
Convention n°190 (violence et harcèlement)	2019	OIT	Droit à un monde du travail sans violence ni harcèlement.
Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs)	2011	ONU	Responsabilité des entreprises de respecter les droits humains dans les chaînes de valeur.
Lignes directrices de l'OCDE pour les multinationales	1976 (rév. 2023)	OCDE	Normes de conduite responsable pour les entreprises.
Directive (UE) 2019/1152	2019	UE	Conditions de travail transparentes et prévisibles.
Directive (UE) 2019/1158	2019	UE	Conciliation vie professionnelle/vie privée.
Directive (UE) 2022/2464 (CSRD)	2022	UE	Reporting de durabilité des entreprises.
Directive (UE) 2024/1760 (CSDDD)	2024	UE	Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.

REFERENCES et NOTES DE FIN

RÉFÉRENCES DÉFINITIONS

- a FAO, INRAE (2020). Systèmes alimentaires durables – Un manuel pour s'y retrouver. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). <https://doi.org/10.4060/ca9917fr>
- b FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, <https://www.fao.org/food-systems/fr>
- c FAO, (1996). Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, <https://www.fao.org/4/w3613f/w3613f00.htm>
- d Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2018, 2 octobre). Autrefois négligées, ces cultures traditionnelles sont aujourd'hui nos nouvelles étoiles montantes. <https://www.fao.org/newsroom/story/Once-neglected-these-traditional-crops-are-our-new-rising-stars/fr>
- e Organisation internationale du Travail (OIT). (2015). Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

NOTES DE FIN

- 1 Erisman, J. W., Gerten, D., Makowski, D., Müller, C., & Palm, C. (2012). We already grow enough food for 10 billion people ... and still can't end hunger. *Advances in Agronomy*, 115, 1–24. https://www.researchgate.net/publication/241746569_We_Already_Grow_Enough_Food_for_10_Billion_People_and_Still_Can't_End_Hunger
- 2 Lecaussin, N. (2025, 22 mars). Depuis 1960, la production céréalière dans le monde a été multipliée par 3,5, plus que la croissance démographique (2,6 fois plus). Institut de Recherches Économiques et Fiscales. <https://fr.irefeurope.org/publications/les-chiffres-cles/article/depuis-1960-la-production-cerealiere-dans-le-monde-a-ete-multipliee-par-35-plus-que-la-croissance-demographique-26-fois-plus/>
- 3 FAO. (2006). Les conflits liés aux ressources naturelles : Cadre conceptuel. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <https://www.fao.org/4/J7511f/J7511f00.pdf>
- 4 FAO. (2024, juillet). Perspectives de récolte et situation alimentaire : rapport mondial triennal (n° 2). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Perspectives de récolte et situation alimentaire - Rapport mondial triennal, no. 2, juillet 2024
- 5 Nations Unies. (s.d.). Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Organisation des Nations Unies. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/>
- 6 FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF (2025). Résumé de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025. Lutter contre la forte inflation des prix des produits alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. <https://doi.org/10.4060/cd6015fr>
- 7 Oxfam France, <https://www.oxfamfrance.org/agriculture-et-securite-alimentaire/femmes-et-change-ments-climatiques/>
- 8 Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2025, 7 mai). Obésité et surpoids. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>
- 9 Parlement européen. (2024). The role of commodity traders in shaping agricultural markets (IPOL STU 2024-747276). [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2024/747276/IPOL_STU\(2024\)747276_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2024/747276/IPOL_STU(2024)747276_EN.pdf)
- 10 TC Group & GRAIN (2025, 10 juin), Top 10 agribusiness giants: corporate concentration in food & farming in 2025". https://grain.org/en/article/7284-top-10-agribusiness-giants-corporate-concentration-in-food-farming-in-2025?utm_source=chatgpt.com
- 11 Marché dans lequel il n'y a qu'un petit nombre de vendeurs, en principe de grande dimension, en face d'une multitude d'acheteurs.

- 12** Monbiot, G. (2022, 16 juin). Le système alimentaire mondial menace de s'effondrer. *Courrier International*. <https://www.courrierinternational.com/article/crise-le-systeme-alimentaire-mondial-menace-de-s-effondrer>
- 13** Oxfam International. (2022, mai). Profiting from Pain, Davos 2022 – Part 2. <https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/2022-05/Oxfam%20Media%20Brief%20-%20EN%20-%20Profiting%20From%20Pain%2C%20Davos%202022%20Part%202.pdf>
- 14** Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). (2019, 6 mai). Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques : Résumé pour les décideurs. <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>
- 15** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2023, 16 novembre). Apprendre des projets de la FAO sur les terres et les sols. <https://www.fao.org/evaluation/highlights/detail/soils/>
- 16** National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). (2017, 8 août). La zone morte du golfe du Mexique est la plus grande jamais mesurée. <https://www.noaa.gov/media-release/gulf-of-mexico-dead-zone-is-largest-ever-measured>
- 17** Crippa, M., Solazzo, E., Guizzardi, D., Monforti-Ferrario, F., Tubiello, F. N., & Leip, A. (2021). Les systèmes alimentaires sont responsables d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine humaine. *Nature Food*, 2, 198–209. <https://doi.org/10.1038/s43016-021-00225-9>
- 18** Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). (2019, 6 mai). Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques : Résumé pour les décideurs. <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>
- 19** Idem.
- 20** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (s.d.). Water and agriculture: Media factsheet. https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/water_facts.pdf
- 21** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2017). The future of food and agriculture – Trends and challenges. <https://openknowledge.fao.org/items/f09ad1d4-63e1-4e4e-94f1-14f9ef57945c>
- 22** Nations Unies. (2016, 3 août). Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Droit à l'alimentation : Note du Secrétaire général (A/71/282). Assemblée générale. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n16/247/22/pdf/n1624722.pdf>
- 23** Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). (2021, 25 juin). Pesticides et santé – Nouvelles données. <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>
- 24** Boedeker, W., Watts, M., Clausing, P. et al. (2020). The global distribution of acute unintentional pesticide poisoning: estimations based on a systematic review. *BMC Public Health*. <https://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-020-09939-0>
- 25** Lowder, S. K., Skoet, J., & Raney, T. (2016). Which farms feed the world and has farmland become more concentrated? *Food Policy*, 62, 30–38. <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2016.05.003>
- 26** IPES-Food. (2024, mai). Land Squeeze : Qu'est-ce qui entraîne des pressions sans précédent sur les terres agricoles ? <https://www.ipes-food.org/wp-content/uploads/2024/05/LandSqueeze.pdf>
- 27** Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC). (2024). Inégalité foncière : Thème du rapport triennal. <https://www.landcoalition.org/fr/triennial-report/triennial-report-themes/land-inequality/> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2024). A voice for Bangladeshi smallholder farmers. <https://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1715401/>
- 28** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2024). FAO adds to data coverage of employment in agrifood systems. <https://www.fao.org/newsroom/detail/faostat-afs-employment-data/>
- 29** Organisation internationale du Travail (OIT). (2018). Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture (3rd ed.). <https://www.wiego.org/wp-content/uploads/2019/09/Women%20and%20Men%20in%20the%20Informal%20Economy%203rd%20Edition%202018.pdf>
- 30** Nations Unies. (2018, 16 juillet). Droit à l'alimentation : Rapport d'étape de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation (A/73/164). Assemblée générale. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n18/224/94/pdf/n1822494.pdf>
- 31** Bureau International du Travail (BIT). Le point sur l'agriculture. <https://www.bilo.org/fr/publications/le-point-sur-l-agriculture>
- 32** Organisation internationale du Travail (OIT). (2015, 19 m). World Employment and Social Outlook 2015: The Changing Nature of Jobs. <https://www.ilo.org/publications/world-employment-and-social-outlook-2015-changing-nature-jobs>
- 33** Organisation internationale du Travail (OIT). (2015, 19 mai). World Employment and Social Outlook 2015 : The Changing Nature of Jobs. <https://www.ilo.org/publications/world-employment-and-social-outlook-2015-changing-nature-jobs>
- 34** Meyerfeld, B. (2025, 24 avril). Plainte aux États-Unis contre les multinationales du café accusées de profiter du travail forcé au Brésil. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/04/24/plainte-aux-etats-unis-contre-les-multinationales-du-cafe-accusees-de-profiter-du-travail-force-au-bre-sil_6599495_3234.html
- 35** Nations Unies. (2018, 16 juillet). Promotion et protection des droits de l'homme : Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales – Droit à l'alimentation : Note du Secrétaire général (A/73/164). Assemblée générale. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n18/224/94/pdf/n1822494.pdf>
- 36** Nations Unies. (2019, 25 janvier). Droit à l'alimentation : Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation (A/HRC/40/56). Conseil des droits de l'homme. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g19/018/93/pdf/g1901893.pdf>
- 37** The World Health Organization (WHO) and the World Meteorological Organization (WMO). (2025, 22 août). Climate change and workplace heat stress: technical report and guidance. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240099814>
- 38** International Labour Organization (ILO). (1993) Occupational safety and health in the food, drink and tobacco sector. <https://www.ilo.org/publications/occupational-safety-and-health-food-and-drink-industries>
- 39** Organisation internationale du Travail (OIT). (2015). Les travailleurs et les travailleuses du monde : Tendances 2015 – L'avenir du travail : L'emploi et le travail dans un monde en mutation. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_067556.pdf
- 40** L'Union Internationale des Travailleurs-euses de l'Alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA). (2022, janvier). Lutter pour notre avenir. Un guide de l'UITA sur la crise climatique et l'élevage intensif. <https://www.iuf.org/wp-content/uploads/2022/06/2022-Lutter-pour-notre-avenir-Un-guide-de-lUITA-sur-la-crise-climatique-et-lelevage-intensif-manuel-activites.pdf>
- 41** Nations Unies (ONU). (2022, 21 juin). L'agriculture, un des secteurs à risque pour la traite des êtres humains. <https://news.un.org/fr/story/2022/06/1122202>
- 42** Nations Unies (ONU). (2019, 25 janvier). Droit à l'alimentation : Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation (A/HRC/40/56). Conseil des droits de l'homme. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g19/018/93/pdf/g1901893.pdf>
- 43** Valérie Godement. (2022, 23 juin) Traite des humains et travail des enfants : les deux plaies de l'agriculture mondiale. <https://www.reussir.fr/traite-des-humains-et-travail-des-enfants-les-deux-plaies-de-lagricul-ture-mondiale>
- 44** International Labour Organization (ILO). (2014, October 24). Occupational safety and health in the food, drink and tobacco sector. <https://www.ilo.org/resource/occupational-safety-and-health-food-drink-and-tobacco-sector>
- 45** Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). (2015). Accord de Paris à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf
- 46** Définition de la Transition juste selon la CSI : <https://www.ituc-csi.org/just-transition-centre?lang=fr#:~:text=Une%20transition%20juste%20assure%20l%2C3%A0%20faible%20%2C3%A9mis-sion%20de%20carbone>
- 47** FIAN International. (Septembre 2023). Note d'information : Une transition juste vers l'agroécologie. https://www.fian.org/files/is/htdocs/wp11102127_GNIAANVR7U/www/files/Agroecologie_transition_juste_fr.pdf
- 48** Idem.
- 49** L'Union Internationale des Travailleurs-euses de l'Alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA). (2022, janvier). Lutter pour notre avenir. Un guide de l'UITA sur la crise climatique et l'élevage intensif. <https://www.iuf.org/wp-content/uploads/2022/06/2022-Lutter-pour-notre-avenir-Un-guide-de-lUITA-sur-la-crise-climatique-et-lelevage-intensif-manuel-activites.pdf>
- 50** Organisation internationale du Travail (OIT). (2023, 8-12 mai). Principes directeurs pour la promotion du travail décent dans l'industrie agroalimentaire – Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables. <https://www.ilo.org/fr/resource/autre/principes-directeurs-pour-la-promotion-du-travail-decent-dans-lindustrie>
- 51** Coordination SUD. (2019). L'agroécologie paysanne : un modèle agricole et alimentaire durable. https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/notes_22_agroecologie_web_mars_V2.pdf?utm_source=chatgpt.com FIAN International. (Avril 2021). L'agroécologie dans l'UNDROP. https://www.fian.org/files/files/FR_Agro_v3.pdf
- 52** FIAN International. (Avril 2021). L'agroécologie dans l'UNDROP. https://www.fian.org/files/files/FR_Agro_v3.pdf

- 53** Résumé et recommandations - HLPE Rapport #14 - Approches agroécologiques et autres approches innovantes pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition
- 54** Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2024, 8 octobre). Supporting food systems transformation towards sustainability and resilience. <https://www.undp.org/publications/supporting-food-systems-transformation-towards-sustainability-and-resilience>
- 55** David Eckstein, Vera Künzel, Laura Schäfer, German Watch. (2021, 25 January). Global Climate Risk Index 2021. Who suffers Most from Extreme Weather Events? Weather-related Loss Events in 2019 and 2000 to 2019. https://www.germanwatch.org/sites/default/files/Global%20Climate%20Risk%20Index%202021_2.pdf
- 56** Oxfam International. (2009, October). Bolivia. Climate change, poverty and adaptation. https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bolivia-climate-change-adaptation-summary-0911_4.pdf
- 57** L'ESS est complémentaire à l'agroécologie et est d'ailleurs présentée par la FAO (économie circulaire et solidaire) parmi les « 10 éléments de l'agroécologie » pour son potentiel à reconnecter producteurs et consommateurs, créer des solutions locales et des marchés durables.
- 58** Nations Unies (ONU). (2024, 20 novembre). La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable. <https://docs.un.org/fr/A/C.2/79/L.22/Rev.1>
- 59** OIT : (2022, 16 juin). Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, ILC.110/Résolution II, https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_norm/%40relconf/documents/meetingdocument/wcms_848645.pdf
- 60** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2024). A voice for Bangladeshi smallholder farmers. <https://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1715401/>
OCDE : (2022, 10 juin). Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale. <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0472>
UE : (2023). Recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ%3AC_202301344&utm
UA : Stratégie décennale pour l'économie sociale et solidaire (ESS) et son Plan de mise en œuvre (2023-2032), https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/43938-CN-FRENCH-CONCEPT_NOTE-5TH_STC-SDLE.pdf
- 61** CETRI. (2022, février). Etude sur le devoir de vigilance vu par les organisations partenaires colombiennes de FOS, IFSI et Solsoc. <https://www.solsoc.be/s-informer/publications/etude-sur-le-devoir-de-vigilance-vu-par-les-organisations-partenaires-colombiennes-de-fos-ifs-i-et-so.html>

LA CAMPAGNE JUST

La campagne JUST (lancée début 2025 par FOS, IFSI-ISVI et Solsoc, avec le soutien de la DGD) promeut une transition écologique juste et socialement équitable. À travers une vidéo, une exposition itinérante et des articles thématiques, elle met en lumière des initiatives concrètes portées par les communautés du Sud global, mobilisées pour construire un modèle respectueux à la fois du climat et des droits humains.

Plus d'informations sur la campagne sur: justcampaign.be

IFSI

L'IFSI est l'Institut de coopération syndicale internationale soutenu par la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB). L'IFSI a pour objectifs : mettre en œuvre les actions internationales de la FGTB et de ses partenaires syndicaux dans le monde entier ; faciliter un syndicalisme de réseau international en développant des dynamiques communes entre militantes syndicales et militants syndicaux de différentes régions du monde ; contribuer à construire un contre-pouvoir syndical international, fort, libre et indépendant, en faveur d'un changement social et politique en adéquation avec les valeurs progressistes.

FOS

FOS, c'est l'organisation de solidarité du mouvement socialiste en Flandres. Nos partenaires sont des organisations de personnes qui luttent pour leurs droits, pour un travail décent et pour le droit aux soins de santé. Nous les soutenons dans leur lutte, avec l'appui de nos bases socialistes en Flandres. Car la lutte sociale est une lutte mondiale.

SOLSOC

Solsoc est une organisation non gouvernementale agréée par la Coopération belge au développement (DGD). Elle est l'une des organisations de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, Solsoc soutient des mouvements sociaux et des organisations de la société civile en Afrique, Amérique latine et au Proche-Orient afin de contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique.

Éditrice responsable : Veronique WEMAERE / Solsoc, rue Coenraets 68, 1060 Bruxelles / info@solsoc.be



Belgique
partenaire du développement